

AIINB ÉLECTIONS 2025



APPEL DE CANDIDATURE

Président(e)-désigné(e), Mandat: 2025-27

**Administratrice/administrateur , Région 2,
Mandat: 2025-28**

Saint John, Comté de Charlotte, Sussex

**Administratrice/administrateur , Région 6,
Mandat: 2025-28**

Bathurst, Péninsule acadienne

La date limite pour présenter des candidatures
est le 28 février 2025.

L'AIINB ACCEPTE MAINTENANT DES CANDIDATURES EN PRÉVISION DES ÉLECTIONS DE 2025

Devenez chef de file en soins infirmiers. Présentez-vous à un poste au Conseil d'administration de l'AIINB et joignez la plus progressiste des associations de professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick..

Qualités requises

Les candidates et candidats retenus sont des visionnaires qui veulent jouer un rôle de leadership dans la création de l'avenir que nous voulons. Les personnes intéressées doivent :

- détenir une immatriculation de l'AIINB;
- avoir la capacité d'examiner et de discuter des valeurs à l'appui des politiques, et prendre des décisions à leur sujet;
- comprendre les enjeux qui se rapportent aux soins infirmiers et à la santé;
- vouloir assumer un rôle de chef de file et de décisionnaire.

Rôle

Le Conseil d'administration de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) constitue l'instance dirigeante de l'organisme. Les membres du Conseil sont chargés collectivement de l'orientation stratégique, de la gestion des risques et de la surveillance des activités de l'AIINB pour veiller à ce que les objectifs stratégiques soient atteints grâce au travail accompli.

Renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de l'AIINB par courriel à l'adresse aiinb@aiinb.nb.ca.

Comment puis-je me présenter?

Tout membre actif de l'AIINB peut proposer une candidature ou être proposé comme candidate ou candidat à un poste au Conseil d'administration de l'Association. Les personnes dont la candidature est proposée pour le poste de présidente désignée doivent accepter d'assumer la présidence.

Les candidatures proposées par des membres à titre individuel doivent porter la signature et le numéro d'immatriculation de deux membres actifs. Les parties proposant doivent obtenir le consentement des personnes proposées avant de soumettre leur nom.

Restrictions concernant les candidatures

- Seules les candidatures présentées sur les formulaires appropriés et signés par des membres actifs sont valables.
- Aucun membre élu du Conseil ne peut occuper le même poste pendant plus de six (6) années consécutives (deux mandats).
- Un membre du Conseil est rééligible après une période d'absence de deux ans du Conseil.
- Si, à la fin de la période des candidatures, une seule personne est proposée à une fonction ou à un poste, celle-ci est alors élue par acclamation, sans mise aux voix.

Les renseignements sur les candidatures seront affichés sur le site Web de l'AIINB en mars 2025. Le vote aura lieu en ligne.